



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OZON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LUNDI 2 MARS 2026

Nombre de conseillers : 30

- Présent(e)s : 24

- Pouvoirs : 2

- Excusé(e)s : 1

- Absent(e)s non

excusé(e)s : 3

L'an deux mil vingt-six, le 2 mars, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon, dûment convoqué le 16 février 2026, s'est réuni en session ordinaire à 19h00 à l'Espace Jean Gabin à Chaponnay, sous la présidence de Monsieur le Président, Pierre BALLELIO.

Secrétaire : Mme Sylvie CARRE

Présent(e)s :

Mmes et MM, Nicolas VARIGNY, Laurent BICARD, Maryse MERARD, Cécile SUBRA (Chaponnay), Jean-Philippe CHONE, Patrice BERTRAND, Sophie BIBOLLET-JUSTE, Christelle REMY (Communay), Timotéo ABELLAN, Sandra BULLION (Marennes), Pierre BALLELIO, Lilian CARRAS, Sylvie CARRE, Arnaud DELEU, Pascale LUCARELLI, René MARTINEZ (St Symphorien d'Ozon), Mireille BONNEFOY, Denis CATHEBRAS, Christophe TEZENAS DU MONTCEL (Sérézin du Rhône), Michel BOULUD (Simandres), Béatrice CROISILE, Marie-Thérèse CHARRE CHAZAL, Patrice LAVERLOCHERE, Roberto POLONI (Ternay)

Pouvoirs :

Mme Frédérique LEPEPERS (Simandres) a donné pouvoir à M. Michel BOULUD (Simandres)

Mme Bettina VOIRIN (Ternay) a donné pouvoir à Mme Béatrice CROISILE (Ternay)

Excusé :

M. Mattia SCOTTI (Ternay)

Absent(e)s non excusé(e)s :

Mme Valérie ALLAGNAT (Chaponnay)

Mme Martine JAMES (Communay)

Mme Mireille SIMIAN (St Symphorien d'Ozon)

N°2026-23-7.2.1
02/03/2026

Vote du produit et des taux de TEOM pour l'année 2026

Pierre BALLELIO, Président, rappelle à l'assemblée que :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2025-07-29-00010 du 29 juillet 2025 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;

Considérant la commission finances du 28 janvier 2026 ;

Considérant les bureaux communautaires des 12 janvier, 19 janvier et 9 février 2026 ;

Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire du 2 février 2026 ;

Considérant, les coûts transmis par le SITOM sont :

Communay	383 040 €
St Symphorien d'Ozon	529 520 €
Sérézin-du-Rhône	242 602 €
Simandres	151 935 €
Ternay	463 039 €
Chaponnay	365 467 €
Marennes	171 889 €
TOTAL :	2 307 493 €

Considérant, les bases d'imposition sont :

- Communay :	7 033 000
- St Symphorien d'Ozon :	9 199 000
- Sérézin-du-Rhône :	5 057 000
- Simandres :	2 977 000
- Ternay :	8 721 000
- Chaponnay :	12 308 000
- Marennes :	4 077 000
TOTAL :	49 372 000

Ainsi, les taux de TEOM pour l'année 2026 sont :

- Communay :	5,45 %
- St Symphorien d'Ozon :	5,76 %
- Sérézin-du-Rhône :	4,80 %
- Simandres :	5,10 %
- Ternay :	5,31 %
- Chaponnay :	2,97 %
- Marennes :	4,22 %

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **VOTE** le produit et les taux de TEOM par commune ci-dessous pour l'année 2026 :

Zones	Communes	Bases d'imposition	Produits attendus en €	Taux 2026	Taux 2025 (pour mémoire)
1	Communay	7 033 000	383 040	5,45 %	5,77%
2	St Symphorien d'Ozon	9 199 000	529 520	5,76 %	6,27%
3	Sérézin-du-Rhône	5 057 000	242 602	4,80 %	5,30%
4	Simandres	2 977 000	151 935	5,10 %	5,72%
5	Ternay	8 721 000	463 039	5,31 %	6,04%
6	Chaponnay	12 308 000	365 467	2,97 %	3,45%
7	Marennes	4 077 000	171 889	4,22 %	4,57%

Télétransmise en Préfecture le **10 MARS 2026**
Affichée le
Certifiée exécutoire le **10 MARS 2026**

Pour extrait conforme au registre,
Pierre BALLELIO
Président

